



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Article de *Juristat*

La victimisation criminelle au Canada, 2009

par Samuel Perreault et Shannon Brennan

Été 2010
Vol. 30, n° 2



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X, vol. 30, n° 1 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

La victimisation criminelle au Canada, 2009

Été 2010, Vol. 30, n° 2

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2010

N° 85-002-X, Vol. 30, n° 2 au catalogue

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

La victimisation criminelle au Canada, 2009 : faits saillants

- L'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 révèle qu'un peu plus du quart des Canadiens de 15 ans et plus ont indiqué avoir été victimes d'un crime au cours des 12 mois précédents. Cette proportion était semblable à celle constatée lors du cycle précédent sur la victimisation, qui a été menée en 2004.
- Sept incidents de victimisation autodéclarée sur 10 étaient de nature non violente. Sur les huit types d'infractions mesurés dans le cadre l'ESG, le vol de biens personnels était le plus courant.
- Les taux globaux de victimisation avec violence autodéclarée sont demeurés stables entre 2004 et 2009, tout comme les taux d'agressions sexuelles, de voies de fait et de vols qualifiés.
- Les taux globaux de victimisation des ménages autodéclarée sont aussi demeurés stables entre 2004 et 2009. Toutefois, les vols de véhicules à moteur ont reculé de 23 %, alors que les introductions par effraction se sont accrues de 21 %.
- En 2009, les taux de victimisation avec violence et de victimisation des ménages autodéclarées étaient plus élevés dans l'Ouest du Canada, en particulier au Manitoba et en Saskatchewan, que dans l'Est du pays.
- Les Canadiens plus jeunes affichaient des taux de victimisation avec violence plus élevés que les personnes plus âgées. Le taux de violence enregistré par les personnes de 15 à 24 ans était presque 15 fois plus élevé que le taux affiché par les personnes de 65 ans et plus.
- Un peu moins du tiers (31 %) des Canadiens ayant été victimisés ont signalé l'incident à la police, proportion légèrement en baisse par rapport à 2004 (34 %). Les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur étaient plus susceptibles que les autres types de victimisation d'être portés à l'attention des autorités.
- En 2009, la vaste majorité (93 %) des Canadiens se sont dits très ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, comme on l'avait constaté lors de l'ESG de 2004.

La victimisation criminelle au Canada, 2009

par Samuel Perreault et Shannon Brennan

L'information sur la criminalité au Canada est recueillie par Statistique Canada au moyen de deux enquêtes complémentaires : l'[Enquête sociale générale](#) (ESG) sur la victimisation et le [Programme de déclaration uniforme de la criminalité](#) (DUC). L'ESG est réalisée tous les cinq ans auprès d'un échantillon de Canadiens et elle permet de recueillir de l'information sur les expériences personnelles de victimisation de ces derniers à l'égard de huit types de crimes : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage, le vandalisme et le vol de biens personnels (voir les définitions complètes à l'encadré 1). Le Programme DUC, qui est mené annuellement, sert à recueillir des données sur toutes les affaires criminelles dont les services de police ont pris connaissance et dont ils ont établi le bien-fondé.

Le présent article expose les premiers résultats de l'ESG sur la victimisation menée en 2009. On y présente de l'information sur la nature et l'étendue de la victimisation criminelle dans les 10 provinces. Les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut ont été recueillies dans le cadre d'une enquête distincte et elles seront publiées à une date ultérieure. Dans le présent article, on examine les caractéristiques liées à la victimisation criminelle, y compris les facteurs de risque sociodémographiques, les conséquences de la victimisation et les décisions prises par les victimes concernant la déclaration des incidents à la police. S'il y a lieu, les données des cycles précédents de l'ESG sur la victimisation (1999 et 2004) sont incluses pour permettre les comparaisons et pour établir les tendances de la victimisation autodéclarée.

Les taux de victimisation sont stables par rapport à 2004¹

Selon l'ESG de 2009, environ 7,4 millions de Canadiens — soit un peu plus du quart des personnes de 15 ans et plus — ont déclaré avoir été victimes d'un incident criminel au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion était essentiellement inchangée par rapport à celle déclarée en 2004².

La majorité des incidents criminels déclarés dans le cadre de l'ESG en 2009 étaient sans violence. Plus précisément, le vol de biens personnels (34 %), le vol de biens du ménage (13 %), le vandalisme (11 %), l'introduction par effraction (7 %) et le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (5 %) représentaient 70 % des incidents déclarés à l'ESG. Les incidents violents, c'est-à-dire les voies de fait (19 %), l'agression sexuelle (8 %) et le vol qualifié (4 %), constituaient le reste des incidents autodéclarés.

Les données de l'ESG peuvent servir à calculer les taux de victimisation avec violence autodéclarée (qui comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait), de victimisation des ménages autodéclarée (qui comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) et de vols de biens personnels autodéclarés.

Selon les résultats de l'ESG de 2009, les taux de victimisation avec violence et de victimisation des ménages étaient semblables à ceux déclarés en 2004³. Toutefois, le taux de vols de biens personnels s'est accru de 16 %, passant de 93 incidents pour 1 000 habitants en 2004 à 108 incidents en 2009 ([tableau 1](#)).

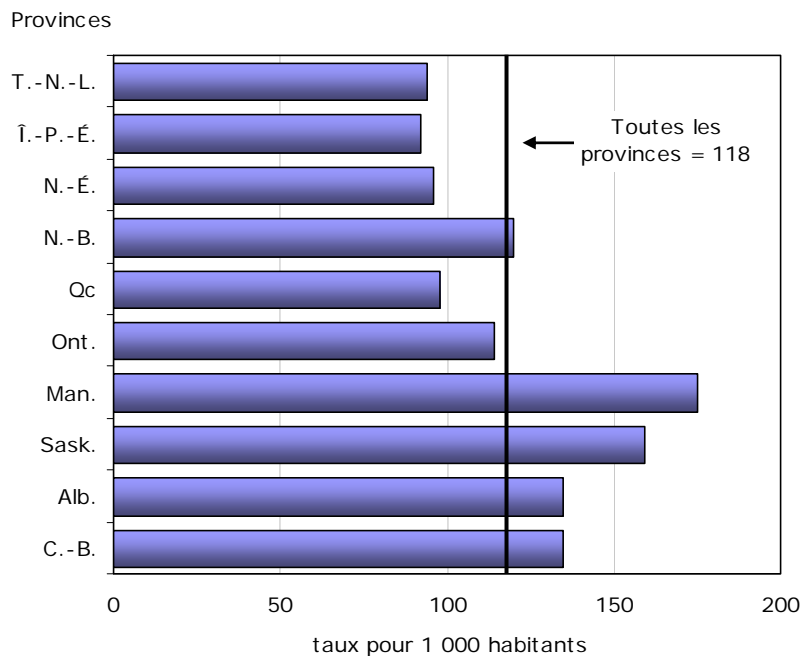
Encadré 1**Définition de la victimisation criminelle au Canada**

Type de victimisation	Description
<u>Victimisation avec violence</u>	
Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, ou attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés.
Vol qualifié	Vol ou tentative de vol dans lequel l'auteur a une arme ou dans lequel il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
Voies de fait	Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.
<u>Victimisation sans violence</u>	
Victimisation des ménages	
Introduction par effraction	Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre bâtiment sur le terrain de la victime.
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol ou tentative de vol d'une auto, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.
Vol de biens du ménage	Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils ménagers.
Vandalisme	Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.
Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.)

Les taux de victimisation sont plus élevés dans l'Ouest du Canada

Tant pour les crimes violents que pour les crimes contre les ménages, les taux de victimisation les plus importants en 2009 ont été constatés dans l'Ouest du pays, le Manitoba et la Saskatchewan arrivant en tête ([tableau 2](#), [graphique 1](#) et [graphique 2](#)). Il y avait une seule exception à cette règle — le taux de victimisation avec violence enregistré par le Nouveau-Brunswick se rapprochait des taux observés dans l'Ouest. Les données sur les crimes déclarés par la police pour 2009 affichaient une répartition est-ouest semblable ([Dauvergne et Turner, 2010](#)).

Graphique 1
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon la province, 2009

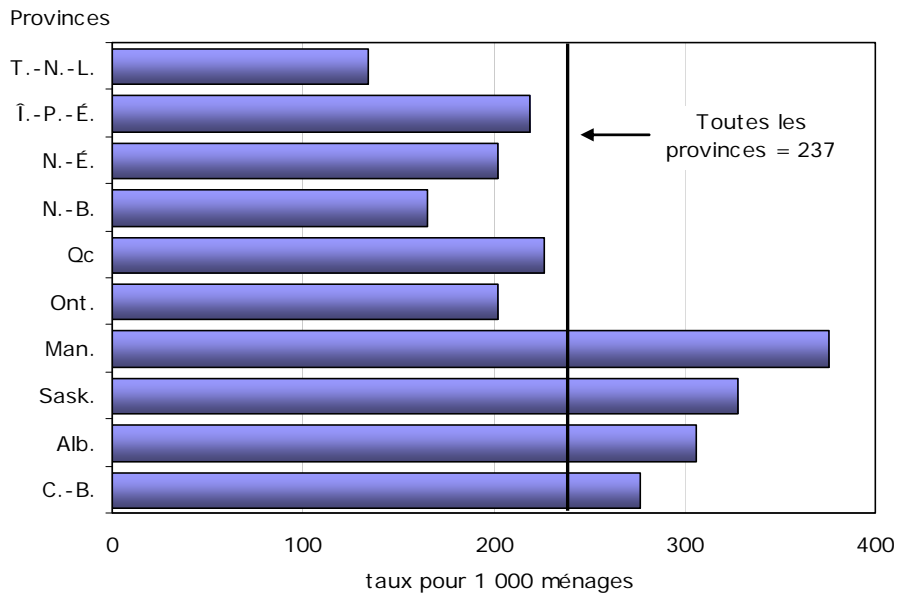


Note : La victimisation avec violence comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons entre les provinces, car les différences dans les estimations des provinces ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

En raison des petits chiffres, les données de l'ESG pour 2009 ne pouvaient être publiées que pour un sous-ensemble de [régions métropolitaines de recensement \(RMR\)](#) du Canada⁴. Parmi ces RMR, les plus forts taux de victimisation avec violence ont été observés à Regina, le taux de cette ville étant presque le double de ceux affichés par les autres RMR. Le taux de victimisation des ménages déclaré par Regina figurait aussi parmi les plus élevés. Par contraste, Toronto, qui est la plus grande RMR du Canada, a enregistré le taux de victimisation avec violence le plus faible et l'un des taux de victimisation des ménages les moins élevés. Les taux de victimisation étaient semblables entre toutes les autres RMR pour lesquelles on peut diffuser des données ([tableau 3](#)).

Graphique 2
Incidents autodéclarés de victimisation des ménages, selon la province, 2009



Note : La victimisation des ménages comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons entre les provinces, car les différences dans les estimations des provinces ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Encadré 2

Comparaison des données sur les incidents de victimisation déclarés par les répondants et des données sur les crimes déclarés par la police

Alors que les données recueillies tant dans l'Enquête sociale générale (ESG) que dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) portent sur la criminalité au Canada, ces deux enquêtes présentent de nombreuses différences pour ce qui est notamment du type d'enquête, du champ d'application, de la couverture et de la source de l'information.

L'ESG est une enquête par sondage, dont l'échantillon comprenait, en 2009, environ 19 500 répondants de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces. L'enquête est conçue de façon à assurer que les données représentent la population canadienne hors établissement âgée de 15 ans et plus.

L'un des principaux avantages de l'ESG est qu'elle permet de saisir de l'information sur les incidents criminels qui ne viennent pas à l'attention de la police. Les travaux de recherche ont révélé que, pour diverses raisons, les victimes peuvent décider de ne pas signaler à la police les crimes dont elles font l'objet. À titre d'exemple, selon les résultats de l'ESG de 2009, 69 % des incidents de victimisation avec violence, 62 % des incidents de victimisation des ménages et 71 % des vols de biens personnels n'ont pas été signalés à la police. Malgré les avantages que comportent les enquêtes sur les incidents de victimisation autodéclarée, elles présentent néanmoins des limites. En effet, l'ESG compte sur le fait que les répondants auront un souvenir exact des événements et qu'ils les déclareront fidèlement (voir la section [Méthodes](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ESG).

Par comparaison, le Programme DUC est un recensement annuel de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* qui viennent à l'attention de la police. L'un des principaux avantages du Programme DUC est qu'il permet de suivre l'évolution des crimes déclarés par la police au fil du temps. De nombreux facteurs peuvent faire varier les statistiques sur les crimes déclarés par la police, dont la volonté du public de signaler les crimes à la police, de même que les changements aux lois, aux politiques et aux pratiques d'application de la loi.

Victimisation avec violence

L'ESG permet de mesurer la victimisation avec violence en recueillant de l'information sur trois types de crimes avec violence — l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. En plus de mesurer la prévalence de la victimisation avec violence au Canada, l'ESG de 2009 fournit de l'information sur les caractéristiques sociodémographiques des victimes de violence ainsi que de l'information sur les auteurs.

La victimisation avec violence demeure stable

En 2009, près de 1,6 million de Canadiens, ou 6 % de la population de 15 ans et plus dans les 10 provinces, ont dit avoir été victimes d'une agression sexuelle, d'un vol qualifié ou de voies de fait au cours des 12 mois précédents, une proportion semblable à celle constatée en 2004. Les incidents violents les plus souvent déclarés concernaient des voies de fait, suivies des agressions sexuelles et des vols qualifiés.

Occasionnellement, les victimes d'actes de violence ont indiqué avoir fait l'objet de plusieurs incidents violents. Parmi les victimes, la plupart ont déclaré avoir fait l'objet d'un seul incident (74 %), 16 % ont dit avoir été victimes de deux incidents violents au cours des 12 mois précédents et 10 % ont déclaré au moins trois incidents de victimisation avec violence.

La victimisation avec violence est la plus élevée chez les adolescents et les jeunes adultes

On a démontré un lien entre un grand nombre de facteurs sociodémographiques visés par l'ESG et la victimisation avec violence⁵. Certains de ces facteurs concernent des caractéristiques démographiques particulières des victimes, comme l'âge et le sexe, alors que d'autres ont trait aux caractéristiques sociales des victimes, comme l'activité principale et la participation à des activités en soirée ([tableau 4](#), [tableau 5](#)).

Dans l'ensemble, les Canadiens plus jeunes étaient proportionnellement plus nombreux que les Canadiens plus âgés à indiquer avoir fait l'objet d'actes de violence au cours de la période de 12 mois précédente. Plus précisément, les personnes de 15 à 24 ans étaient presque 15 fois plus susceptibles que les personnes de 65 ans et plus d'indiquer avoir été victimes d'un incident violent ([tableau 4](#)).

L'état matrimonial et l'orientation sexuelle sont liés à la victimisation avec violence

On a constaté que les taux de victimisation avec violence autodéclarée étaient les plus élevés chez les célibataires et les plus faibles chez les personnes mariées. De surcroît, les personnes vivant en union libre affichaient de plus forts taux de victimisation avec violence que les personnes mariées. Ces différences pourraient être en partie attribuables à l'âge, étant donné que les unions libres sont plus courantes chez les jeunes personnes, tout comme le fait d'être célibataire ([Statistique Canada, 2006](#)).

D'autres caractéristiques des victimes qui étaient associées à des taux plus élevés de victimisation avec violence en 2009 comprenaient les suivantes : le fait d'avoir indiqué être homosexuel, d'avoir une limitation d'activité quelconque et de participer à des activités en soirée à l'extérieur de la maison. En outre, les taux de victimisation avec violence autodéclarée chez les personnes ayant indiqué une identité autochtone étaient le double des taux chez les non-Autochtones⁶.

Les taux de victimisation avec violence étaient plus bas chez les personnes ayant dit être membres d'une minorité visible que chez les personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Les taux de victimisation étaient plus faibles chez les immigrants que chez les non-immigrants.

Les auteurs d'incidents violents sont le plus souvent de jeunes adultes et de sexe masculin

Dans l'ESG, on demande aux répondants ayant indiqué avoir été victimes d'un incident de donner des précisions sur l'auteur.⁷ Ces résultats indiquent que les personnes de sexe masculin représentaient près de 9 auteurs d'incidents violents sur 10.

En outre, les données révèlent qu'un nombre disproportionné de crimes violents sont commis par de jeunes adultes. En effet, 26 % des crimes violents ont été commis par des auteurs de 18 à 24 ans, alors que les membres de ce groupe d'âge constituaient 10 % de la population canadienne. Cette constatation correspond avec les données déclarées par la police, qui indiquent également que les personnes de sexe masculin et les jeunes adultes sont surreprésentés parmi les auteurs présumés ([Dauvergne et Turner, 2010](#)).

Les taux d'agressions sexuelles sont plus élevés chez les personnes de sexe féminin

Dans l'ensemble, les taux de victimisation sexuelle déclarés par les Canadiens étaient semblables en 1999, 2004 et 2009 ([tableau 6](#))⁸. Comme on l'avait observé antérieurement, la majorité des agressions sexuelles déclarées dans le cadre de l'ESG de 2009 étaient la forme la moins grave d'agression sexuelle. Par exemple, les incidents où la victime a été touchée sexuellement, agrippée, embrassée ou caressée contre son gré représentaient 81 % des agressions sexuelles déclarées à l'ESG. Par contraste, les attaques sexuelles, qui comportent des menaces ou de la violence physique, constituaient environ 1 incident d'agression sexuelle sur 5. Ces résultats correspondent avec les données déclarées par la police, puisque la majorité des infractions sexuelles avaient trait à la forme moins grave d'agression sexuelle (niveau 1) en 2009 ([Dauvergne et Turner, 2010](#)).

Les taux d'agressions sexuelles sont plus élevés chez les personnes de sexe féminin que chez les personnes de sexe masculin. En 2009, le taux d'agressions sexuelles autodéclarées chez les personnes de sexe féminin était le double du taux chez les personnes de sexe masculin ([tableau 4](#)). Sur les agressions sexuelles déclarées par les répondants à l'ESG, 70 % ont été perpétrées contre une victime féminine. Par comparaison, 38 % des victimes de voies de fait étaient de sexe féminin.

Les trois quarts des incidents violents déclarés en 2009 ont été commis par un seul auteur. Cela s'appliquait particulièrement aux agressions sexuelles autodéclarées, 92 % de ces incidents mettant en jeu une personne agissant seule ([tableau 7](#)). Ce résultat est demeuré inchangé par rapport au cycle précédent de l'ESG.

Les agressions sexuelles autodéclarées sont plus souvent commises par une personne connue de la victime que les voies de fait et les vols qualifiés. Dans plus de la moitié (51 %) des incidents d'agression sexuelle, l'auteur était un ami, une connaissance ou un voisin de la victime, comparativement à 29 %^E des vols qualifiés et 31 % des voies de fait. Par contre, les vols qualifiés et les voies de fait ont le plus souvent été commis par un étranger.

Plus de la moitié (54 %) des agressions sexuelles déclarées par les Canadiens dans le cadre de l'ESG sont survenues dans un établissement commercial ou institutionnel, comme un restaurant ou un bar, comparativement à 39 % des voies de fait.

Les taux de vols qualifiés augmentent au cours des 10 dernières années

Les données sur la victimisation autodéclarée indiquent que les taux de vols qualifiés (incluant les tentatives de vol qualifié) sont demeurés relativement stables entre 2004 et 2009⁹, bien qu'ils aient augmenté de 44 % depuis 1999 ([tableau 6](#)). Ce changement est surtout attribuable à une hausse du nombre total de personnes de sexe féminin ayant déclaré un vol qualifié. Les personnes de sexe féminin étaient plus susceptibles d'indiquer avoir été victimes d'un vol qualifié en 2009 que 10 ans plus tôt, ce qui s'est traduit par un taux semblable à celui observé chez les personnes de sexe masculin.

Alors que les données de l'ESG montrent une hausse des taux de vols qualifiés au cours de la période de 10 ans, les données déclarées par la police dessinent une tendance à la baisse. Cet état de choses peut s'expliquer par les différentes méthodes de dénombrement de cette infraction utilisées dans les deux enquêtes.

Plus précisément, l'ESG permet de saisir seulement l'information sur les vols qualifiés visant des personnes, alors que les données de la police comprennent tous les vols qualifiés signalés à la police, y compris ceux perpétrés contre des entreprises. Selon les données déclarées par la police, plus de 30 % de tous les vols qualifiés dénombrés en 2009 visaient des entreprises ([Dauvergne, 2010](#)).

Bien que les taux de vols qualifiés autodéclarés aient progressé depuis 1999, les données de l'ESG de 2009 indiquent que la gravité de ces incidents n'a pas augmenté. On peut entre autres utiliser la présence d'une arme pour évaluer la gravité des incidents de vol qualifié. En 2009, tout comme en 1999 et en 2004, un peu moins de la moitié des victimes de vol qualifié ont déclaré qu'une arme avait été présente ou utilisée pendant l'incident ([tableau 7](#)). Les données déclarées par la police révèlent que le nombre de vols qualifiés commis avec une arme, incluant ceux accompagnés d'une arme à feu, a diminué ([Dauvergne et Turner, 2010](#)).

La consommation de drogues et d'alcool est souvent liée aux voies de fait

Les données de l'ESG de 2009 indiquent que les taux de voies de fait autodéclarées sont demeurés stables depuis 10 ans ([tableau 6](#))¹⁰. Dans près des deux tiers de tous les incidents violents en 2009, la victime a indiqué avoir été agressée physiquement d'une façon quelconque (c.-à-d. frappée, giflée, empoignée, battue, ou menacée physiquement en personne). La majorité des voies de fait (78 %) n'ont entraîné aucune blessure corporelle pour la victime.

Comme dans les cycles précédents de l'ESG sur la victimisation, les données de l'ESG de 2009 montrent un lien entre la consommation de boissons alcoolisées par les victimes et des taux accrus de victimisation avec violence dans l'ensemble. Plus précisément, les taux de voies de fait autodéclarées étaient près de trois fois plus élevés chez les personnes qui avaient consommé cinq boissons alcoolisées ou plus durant la même occasion au cours du mois précédent que chez les personnes qui buvaient moins ou ne buvaient pas du tout. De surcroît, les personnes qui consommaient de la drogue¹¹ quotidiennement étaient près de huit fois plus susceptibles de déclarer s'être fait agresser physiquement que celles qui n'avaient jamais utilisé de la drogue ([tableau 5](#)).

En outre, plusieurs victimes ont indiqué que la consommation de drogues ou d'alcool par l'auteur a joué un rôle dans leur victimisation. Dans plus de la moitié (54 %) des voies de fait autodéclarées, la victime croyait que l'incident était lié à la consommation de drogues ou d'alcool par l'auteur.

Victimisation sans violence

En plus de recueillir de l'information sur les crimes violents que subissent les personnes, l'ESG sert également à mesurer la victimisation sans violence, qui comprend la victimisation des ménages et le vol de biens personnels. La distinction entre ces types d'infractions est fondée sur la cible de l'événement criminel. Dans le cas de la victimisation des ménages (qui comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) c'est un ménage qui est visé, alors que dans celui du vol de biens personnels, c'est une personne.

Les taux de victimisation des ménages demeurent stables

Le taux global de victimisation des ménages autodéclarée est demeuré stable depuis 2004 ([tableau 1](#))¹². De tous les crimes contre les ménages qui ont été déclarés par les victimes, le vol de biens du ménage (35 %) et le vandalisme (31 %) étaient les plus fréquents. L'introduction par effraction (20 %) et le vol de véhicules à moteur (14 %) constituaient le reste des incidents.

Les introductions par effraction sont les plus élevées chez les locataires

Les résultats de l'ESG de 2009 indiquent que les introductions par effraction se sont accrues de 21 % par rapport à 2004, bien que le taux soit semblable à celui constaté en 1999 ([tableau 9](#)). Ce résultat est différent de celui obtenu au moyen des données déclarées par la police, lesquelles montrent que les introductions par effraction suivent une tendance soutenue à la baisse depuis le sommet atteint au début des années 1990 ([Dauvergne et Turner, 2010](#)).

En 2009, les ménages canadiens qui étaient locataires (qu'ils vivent dans une maison individuelle non attenante, un appartement ou une maison en rangée) étaient plus susceptibles de déclarer une introduction par effraction que les propriétaires (60 par rapport à 42 incidents pour 1 000 ménages). Pour tous les autres types de crimes contre les ménages, c'est-à-dire le vol de véhicules à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme, les taux de victimisation étaient comparables entre les propriétaires et les locataires ([tableau 8](#)).

Dans l'ensemble, les Canadiens vivant dans leur maison depuis moins longtemps étaient proportionnellement plus nombreux à avoir été victimes d'un crime contre les ménages que ceux qui y vivaient depuis plus longtemps. À titre d'exemple, les membres de ménages qui vivaient dans leur maison depuis moins de 6 mois étaient plus de deux fois plus susceptibles que ceux qui y vivaient depuis 10 ans ou plus de déclarer une introduction par effraction. La même tendance a été observée pour le vol de biens du ménage; toutefois, l'écart n'était pas aussi prononcé entre les différents groupes de ménages.

Les vols de véhicules à moteur sont plus souvent commis contre les ménages plus nombreux

Le vol de véhicules à moteur autodéclaré était le seul type de crime contre les ménages ayant reculé en 2009. Le vol ou la tentative de vol d'autos, de camions, de fourgonnettes, de motocyclettes, de cyclomoteurs ou d'autres véhicules, ou de leurs pièces a fléchi de 23 % entre 2004 et 2009, après avoir augmenté entre 1999 et 2004 ([tableau 9](#)).

Tout comme on l'avait constaté au cours de cycles précédents, en 2009, les ménages plus nombreux étaient plus susceptibles que les ménages moins nombreux d'être victimes d'un vol de véhicule à moteur. Par exemple, les membres de ménages comptant au moins trois personnes étaient plus de deux fois plus susceptibles que les personnes habitant seules de déclarer avoir été victimes d'un vol de véhicule à moteur ([tableau 8](#)). Cette tendance a aussi été observée pour le vol de biens du ménage et le vandalisme. Le risque accru de victimisation dans les ménages plus nombreux pourrait tenir en partie au fait qu'ils peuvent posséder plus d'un véhicule et, par conséquent, avoir de plus grandes chances de victimisation.

Les vols de biens du ménage sont les moins fréquents chez les personnes vivant en appartement

Les ménages canadiens ont déclaré près de 1,1 million incidents de vol de biens du ménage en 2009. Ces incidents comprennent le vol ou la tentative de vol d'articles comme l'alcool, les bicyclettes, le matériel électronique, les outils et les appareils électroménagers. Globalement, le taux de vols de biens du ménage est demeuré stable entre 2004 et 2009¹³ ([tableau 9](#)), après s'être accru entre 1999 et 2004.

Le fait de vivre dans une tour d'habitation (cinq étages ou plus) semble avoir un effet protecteur pour ce qui est des crimes contre les ménages. Les ménages vivant dans des tours d'habitation affichaient un taux de victimisation inférieur à celui des ménages vivant dans des maisons. Cette constatation s'applique particulièrement au vol de biens du ménage. Quelle que soit la taille du ménage, les membres de ménages vivant dans des tours d'habitation étaient beaucoup moins susceptibles que ceux vivant dans des maisons individuelles non attenantes de déclarer un incident de vol de biens du ménage. Plus précisément, le taux de vols de biens du ménage chez les Canadiens vivant dans des maisons individuelles non attenantes était plus du double du taux chez les Canadiens vivant dans des tours d'habitation de cinq étages ou plus (86 par rapport à 36^E incidents pour 1 000 ménages) ([tableau 8](#)).

Les taux de victimisation inférieurs dans les immeubles d'habitation pourraient s'expliquer en partie par le moins grand nombre de possibilités. Par exemple, il y a probablement moins d'effets personnels laissés à l'extérieur qui peuvent être volés ou vandalisés. Il se peut aussi que les membres de ménages vivant dans des appartements estiment que les aires communes de l'immeuble ne leur appartiennent pas et donc être moins enclins à signaler les incidents qui s'y produisent.

Le vandalisme est le plus fréquent chez les ménages touchant les revenus annuels les plus élevés

En 2009, le vandalisme représentait près du tiers de tous les incidents de victimisation des ménages déclarés à l'ESG. Dans l'ensemble, le taux de vandalisme des ménages canadiens est demeuré stable entre 2004 et 2009¹⁴, après avoir progressé entre 1999 et 2004 ([tableau 9](#)).

Comme on l'avait constaté lors des cycles précédents de l'ESG, les résultats de 2009 laissent entendre que le taux de vandalisme augmente en fonction du revenu du ménage. Plus particulièrement, le taux de victimisation déclarée par les ménages ayant un revenu de 100 000 \$ ou plus était environ 1,5 fois plus élevé que le taux de victimisation des ménages dont le revenu annuel était inférieur à 20 000 \$. Cette constatation s'appliquait aux quatre types d'infractions contre les ménages ([tableau 8](#)). Plus le revenu d'un ménage est élevé, plus ses biens et ses possessions présentent un attrait pour les auteurs potentiels.

Le vol de biens personnels représente le tiers des victimisations

Le vol de biens personnels, comme de l'argent, des vêtements et des bijoux, est considéré comme un crime sans violence, puisque, contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas la victime. Dans l'ensemble, le vol de biens personnels représentait plus du tiers des incidents criminels déclarés dans l'enquête.

En général, les facteurs (p. ex. le fait d'être jeune, d'être célibataire et de participer à plusieurs activités en soirée) pour lesquels on a constaté un lien avec un plus grand risque de victimisation avec violence étaient aussi associés à un risque accru de vol de biens personnels ([tableau 4](#), [tableau 5](#)). À l'instar d'autres formes de victimisation sans violence, le vol de biens personnels représentait un plus grand risque pour les Canadiens touchant les revenus du ménage les plus élevés (100 000 \$ ou plus) que pour les Canadiens gagnant des revenus annuels du ménage moins élevés ([tableau 4](#)).

Déclaration des incidents de victimisation à la police

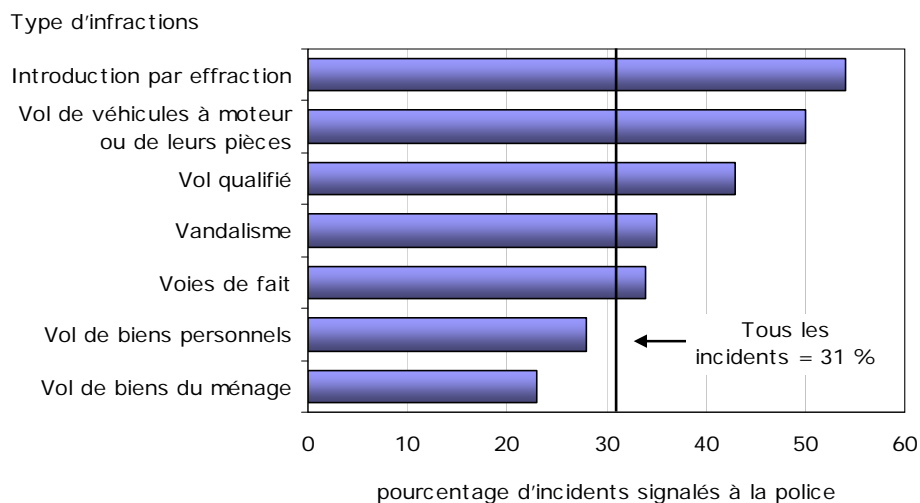
Les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur sont le plus souvent signalés à la police

Dans chaque cycle de l'ESG, on demande aux victimes d'indiquer si l'incident a été porté à l'attention de la police. Dans l'ensemble, près du tiers (31 %) des incidents ont été signalés à la police en 2009, proportion légèrement en baisse par rapport à 2004 (34 %) ([tableau 10](#)). Les taux de déclaration à la police étaient les plus élevés pour les incidents de victimisation des ménages (36 %), suivis des incidents de victimisation avec violence (29 %) et des vols de biens personnels (28 %).

Tant pour les incidents violents que pour les incidents sans violence, les taux de déclaration à la police ont tendance à varier selon le type de crime ([tableau 10](#), graphique 3). Parmi les crimes violents, les vols qualifiés (incluant les tentatives de vol qualifié) étaient le plus souvent signalés à la police (43 %), suivis des voies de fait (34 %). La majorité des agressions sexuelles n'ont pas été signalées à la police (88 %) ([tableau 10](#)). En ce qui concerne les crimes contre les ménages, les introductions par effraction (54 %) étaient le plus souvent signalées, suivies des vols de véhicules à moteur (50 %). Moins du quart (23 %) des vols de biens du ménage ont été signalés à la police ([tableau 10](#)).

Graphique 3

Incidents autodéclarés de victimisation qui ont été signalés à la police, 2009



Note : Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure. Les données sur les incidents d'agression sexuelle sont trop peu fiables pour être publiées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Divers facteurs peuvent aussi influencer sur la décision de signaler un incident criminel à la police. Dans le cas des crimes violents, on a déterminé que les victimes plus âgées étaient davantage enclines à signaler les incidents à la police. Près de la moitié (46 %) des incidents violents ciblant des victimes de 55 ans et plus ont été portés à l'attention de la police, comparativement à 20 % des incidents violents contre des victimes de 15 à 24 ans.

Les incidents violents commis par plus d'un auteur sont aussi plus susceptibles de venir à l'attention de la police que les incidents commis par un seul auteur. En 2009, la moitié (49 %) de tous les incidents violents commis par plus d'un auteur ont été signalés à la police, comparativement à 20 % de ces incidents commis par un seul auteur.

Enfin, les taux de déclaration à la police variaient selon le lieu de l'incident. La moitié (51 %) des crimes violents qui sont survenus dans la résidence de la victime ou dans les alentours ont été signalés à la police, alors que l'autre moitié ne l'a pas été. Par contraste, la police a été informée de seulement 20 % des incidents ayant eu lieu dans un établissement commercial ou public, alors que 8 de ces incidents sur 10 ne lui ont pas été signalés.

Pour ce qui est des crimes contre les ménages, on a constaté que la probabilité de déclaration à la police augmentait en fonction de la valeur des biens volés ou endommagés. La police a été informée de près de 7 incidents contre les ménages sur 10 dont la valeur des biens volés ou endommagés dépassait 1 000 \$. Par comparaison, une proportion beaucoup plus faible (15 %) d'incidents ont été signalés à la police dans les cas où la valeur des biens volés ou endommagés était inférieure à 100 \$.

Le « sens du devoir » est la raison la plus souvent invoquée pour signaler les incidents à la police

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles une victime peut décider de signaler ou de ne pas signaler un incident à la police. Le sens du devoir était la raison la plus souvent mentionnée par les victimes ayant signalé l'incident (86 %). Plusieurs victimes ont aussi signalé l'incident à la police pour faire arrêter et punir l'auteur (69 %).

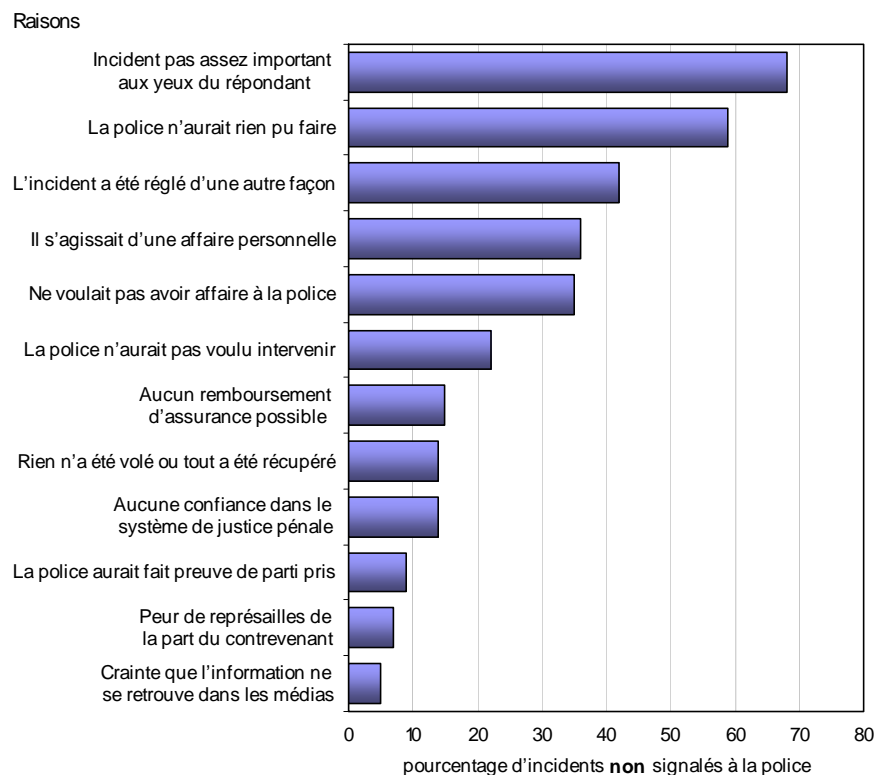
Bien que les victimes de crimes violents et les victimes de crimes contre les ménages aient souvent invoqué les mêmes raisons pour ce qui est de la déclaration à la police, certaines raisons étaient propres au type de crime. Plus précisément, les victimes de crimes violents étaient plus susceptibles que les victimes de crimes contre les ménages de signaler l'incident à la police pour être protégées, alors que les victimes de crimes contre les ménages étaient plus enclines à informer la police pour pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité.

Parmi les Canadiens qui ont signalé l'incident, la plupart (63 %) étaient satisfaits des mesures prises par la police, ce résultat s'appliquant tant aux incidents violents qu'aux incidents contre les ménages.

Les victimes de crimes violents et de crimes contre les ménages avaient aussi des raisons semblables pour ne pas signaler l'incident à la police, les plus courantes étant que l'incident n'était pas assez important (68 %) et que la police n'aurait rien pu faire (59 %). Parmi les autres raisons étaient les suivantes : l'incident a été réglé d'une autre façon (42 %) et il s'agissait d'une affaire personnelle (36 %) (graphique 4).

Graphique 4

Raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident de victimisation à la police, 2009



Note : Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

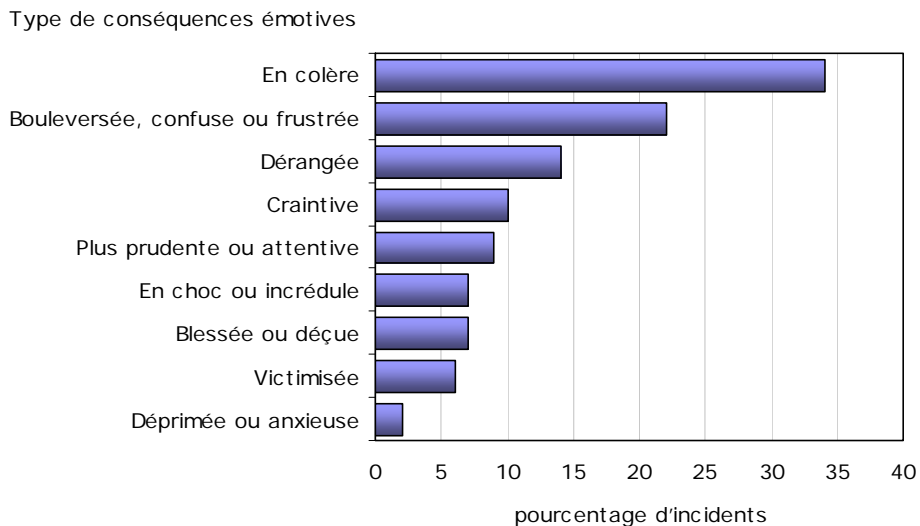
Conséquences de la victimisation

La colère est la réaction la plus courante chez les victimes

Un incident criminel peut avoir plusieurs conséquences pour les victimes, allant des troubles émotionnels et des difficultés financières à la perturbation des activités quotidiennes. À l'instar des cycles précédents, l'ESG de 2009 a permis de constater que les conséquences des incidents criminels étaient semblables pour les victimes de crimes violents et les victimes de crimes contre les ménages.

Même si les crimes contre les ménages ciblent surtout les biens plutôt que les personnes, les victimes de ces crimes sont aussi susceptibles que les victimes de crimes violents de subir des conséquences émotives. Dans l'ensemble, 8 victimes sur 10 ont indiqué que l'incident avait eu des conséquences émotives pour elles. Les réactions les plus fréquentes étaient les suivantes : colère; bouleversement, confusion ou frustration; crainte; et le fait d'être plus attentif ou prudent (graphique 5).

Graphique 5 Conséquences émotives des incidents autodéclarés de victimisation, 2009



Note : Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Plusieurs victimes de crimes violents ont aussi indiqué que leurs activités quotidiennes avaient été perturbées. Globalement, plus de 1 victime d'un crime violent sur 4 (28 %) a dit qu'il lui était difficile ou impossible d'exercer ses activités quotidiennes. En général, lorsqu'une victime d'un crime violent a éprouvé de la difficulté à mener ses activités quotidiennes ou n'a pu les exercer, il lui a fallu 11 jours, en moyenne, pour reprendre sa routine normale.

Les victimes de crimes contre les ménages, en particulier de vols de véhicules à moteur, ont souvent indiqué des conséquences financières. Pour près du tiers des victimes de crimes contre les ménages, la valeur des biens endommagés ou volés dépassait 500 \$. Dans 91 % des incidents de vol de véhicules à moteur (excluant les vols de pièces et les tentatives de vol), la valeur des biens endommagés ou volés dépassait ce montant.

Perceptions de la sécurité personnelle

Les Canadiens sont généralement satisfaits de leur sécurité personnelle

Tout comme en 2004, la majorité des Canadiens (93 %) se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle en 2009. Plus précisément, 48 % des Canadiens ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle, alors que 45 % ont dit qu'ils étaient plutôt satisfaits ([tableau 11](#)).

Lorsqu'on a interrogé les Canadiens sur certaines situations, ils ont dit qu'ils se sentaient aussi en sécurité en 2009 qu'en 2004. À titre d'exemple, 90 % des Canadiens ont déclaré qu'ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier pendant la nuit. De plus, en 2009, 58 % des Canadiens qui utilisaient les transports en commun ont dit qu'ils n'étaient pas du tout inquiets lorsqu'ils attendaient ou utilisaient ces services une fois la nuit tombée. Un résultat semblable a été observé pour ce qui est des perceptions de la sécurité personnelle à la maison en soirée, plus de 8 Canadiens sur 10 affirmant qu'ils n'étaient pas du tout inquiets lorsqu'ils étaient seuls à la maison ([tableau 11](#)).

Outre les questions concernant les perceptions de la sécurité personnelle, des questions au sujet des perceptions de la criminalité dans la communauté ont aussi été posées aux Canadiens dans le cadre de l'ESG. Près des deux tiers des répondants (62 %) ont dit qu'ils croyaient que les taux de criminalité dans leur communauté n'avaient pas changé au cours des cinq dernières années. Plus de 6 Canadiens sur 10 croyaient que la criminalité était plus faible dans leur quartier que dans les autres quartiers du Canada.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Incidents autodéclarés de victimisation, 1999, 2004 et 2009

Année	Total des incidents de victimisation avec violence ¹		Total des incidents de victimisation des ménages ²		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux ³	nombre (en milliers)	taux ⁴	nombre (en milliers)	taux ³
1999	2 691	111	2 656	218*	1 831	75*
2004	2 751	106	3 206	248	2 408	93*
2009 [†]	3 267	118	3 184	237	2 981	108

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

2. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

3. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

4. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 2
Incidents autodéclarés de victimisation, selon le type d'infraction et la province, 2009

Provinces	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents de victimisation avec violence	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	F	F	F	F	32 ^E	75 ^E	40 ^E	94 ^E
Île-du-Prince-Édouard	F	F	F	F	F	F	11 ^E	92 ^E
Nouvelle-Écosse	F	F	F	F	47 ^E	60 ^E	76	96
Nouveau-Brunswick	F	F	F	F	63	99	76	120
Québec	107 ^E	17 ^E	80 ^E	12 ^E	450	69	637	98
Ontario	265 ^E	25 ^E	108 ^E	10 ^E	853	80	1 226	114
Manitoba	F	F	F	F	112	116	169	175
Saskatchewan	F	F	F	F	95 ^E	116 ^E	130	159
Alberta	97 ^E	33 ^E	F	F	249	86	393	135
Colombie-Britannique	135 ^E	36 ^E	F	F	311	82	508	135
Total	677	24	368	13	2 222	80	3 267	118

Provinces	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage	
	nombre (en milliers)	taux ²	nombre (en milliers)	taux ²	nombre (en milliers)	taux ²
Terre-Neuve-et-Labrador	6 ^E	28 ^E	F	F	11 ^E	54 ^E
Île-du-Prince-Édouard	F	F	F	F	5 ^E	89 ^E
Nouvelle-Écosse	14 ^E	36 ^E	F	F	29	75
Nouveau-Brunswick	12 ^E	37 ^E	F	F	18 ^E	56 ^E
Québec	170	52	120	36	218	66
Ontario	172	35	133	27	386	78
Manitoba	34 ^E	72 ^E	29	61	53	112
Saskatchewan	23 ^E	56 ^E	23 ^E	54 ^E	47	112
Alberta	84	59	54 ^E	38 ^E	144	102
Colombie-Britannique	113	60	74	39	198	105
Total	630	47	453	34	1 109	83

Provinces	Vandalisme		Total des incidents de victimisation des ménages		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux ²	nombre (en milliers)	taux ²	nombre (en milliers)	taux ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	8 ^E	41 ^E	27	134	24 ^E	56 ^E
Île-du-Prince-Édouard	F	F	12 ^E	219 ^E	10 ^E	85 ^E
Nouvelle-Écosse	26	68	79	202	55	69
Nouveau-Brunswick	16	51	52	165	45	71
Québec	237	72	745	226	613	94
Ontario	307	62	998	202	1 220	114
Manitoba	62	132	178	376	105	108
Saskatchewan	44	106	137	328	101	123
Alberta	151	107	433	306	336	116
Colombie-Britannique	137	73	522	277	473	125
Total	992	74	3 184	237	2 981	108

1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Note : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons entre les provinces, car les différences dans les estimations des provinces ne sont pas toutes statistiquement significatives. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 3
Incidents autodéclarés de victimisation, selon la région métropolitaine de recensement, 2009

Régions métropolitaines de recensement ^{1,2}	Total des incidents de victimisation avec violence ³		Total des incidents de victimisation des ménages ⁴		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux ⁵	nombre (en milliers)	taux ⁶	nombre (en milliers)	taux ⁵
St. John's	19 ^E	117 ^E	13	182	16 ^E	100 ^E
Halifax	35 ^E	107 ^E	38	236	39 ^E	120 ^E
Saint John	F	F	11	227	F	F
Moncton	F	F	13 ^E	206 ^E	F	F
Québec	F	F	61	186	F	F
Montréal	368	118	408	258	352	113
Ottawa–Gatineau	139 ^E	143 ^E	90	187	143	147
Toronto	418	90	377	188	571	124
St. Catharines–Niagara	F	F	52 ^E	319 ^E	F	F
Kitchener	F	F	40 ^E	234 ^E	F	F
Hamilton	F	F	45 ^E	160 ^E	F	F
London	F	F	41 ^E	220 ^E	F	F
Winnipeg	73 ^E	121 ^E	120	413	59 ^E	98 ^E
Regina	43 ^E	273 ^E	36 ^E	453 ^E	F	F
Saskatoon	F	F	34	348	F	F
Calgary	130 ^E	135 ^E	142	311	111 ^E	116 ^E
Edmonton	131 ^E	144 ^E	143	328	128 ^E	140 ^E
Vancouver	281 ^E	141 ^E	272	286	272	137 ^E
Victoria	48 ^E	146 ^E	36 ^E	208	38 ^E	116 ^E

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les autres municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

2. En raison du manque de fiabilité des données, on n'a pas inclus dans le présent tableau les RMR suivantes : Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières, Kingston, Peterborough, Oshawa, Brantford, Guelph, Windsor, Barrie, Grand Sudbury, Thunder Bay, Kelowna, Abbotsford–Mission.

3. Comprend l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

4. Comprend l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme.

5. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

6. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Note : Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on établit des comparaisons entre les RMR, car les différences dans les estimations des RMR ne sont pas toutes statistiquement significatives.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 4
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence et vol de biens personnels, selon certaines caractéristiques démographiques, 2009

Caractéristiques	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents violents		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
Sexe										
Féminin [†]	472	34	146	10	945	67	1 563	112	1 609	115
Masculin	204 ^E	15 ^{E*}	222	16	1 277	94 [*]	1 704	125	1 372	101
Âge										
15 à 24 ans [†]	307	69	209 ^E	47 ^E	757	169	1 273	284	898	200
25 à 34 ans	161 ^E	35 ^{E*}	56 ^E	12 ^{E*}	545	118 [*]	761	165 [*]	642	139 [*]
35 à 44 ans	92 ^E	19 ^{E*}	43 ^E	9 ^{E*}	413	86 [*]	548	114 [*]	578	121 [*]
45 à 54 ans	96 ^E	18 ^{E*}	F	F	316	59 [*]	444	84 [*]	487	92 [*]
55 à 64 ans	F	F	F	F	118	29 [*]	156	39 [*]	257	63 [*]
65 ans et plus	F	F	F	F	73 ^E	17 ^{E*}	84 ^E	19 ^{E*}	118	27 [*]
État matrimonial										
Marié [†]	131 ^E	9 ^E	66 ^E	5 ^E	677	48	874	62	1 112	79
Vivant en union libre	82 ^E	26 ^{E*}	F	F	335	105 [*]	440	137 [*]	442	138 [*]
Célibataire	385	54 [*]	237	34 [*]	1 011	143 [*]	1 633	231 [*]	1 207	171 [*]
Veuf	F	F	F	F	F	F	F	F	26 ^E	19 ^{E*}
Séparé ou divorcé	74 ^E	40 ^{E*}	36 ^E	19 ^{E*}	184 ^E	99 ^{E*}	293	158 [*]	192	103 [*]
Revenu du ménage										
Moins de 20 000 \$ [†]	41	29 ^E	F	F	148	103	212	147	112	78
20 000 \$ à 39 999 \$	85 ^E	26 ^E	F	F	246	75	364	112	302	93
40 000 \$ à 59 999 \$	83 ^E	22 ^E	F	F	294	76	406	105	343	89
60 000 \$ à 99 999 \$	138 ^E	22 ^E	72 ^E	12 ^E	536	86	746	120	633	102
100 000 \$ et plus	220 ^E	31 ^E	113 ^E	16 ^E	598	83	932	129	1 037	143 [*]
Identité autochtone										
Autochtone [†]	63 ^E	71 ^E	F	F	123	141 ^E	204	232	127	145
Non-Autochtone	612	23 [*]	347	13	2 081	78 [*]	3 039	114 [*]	2 838	107
Statut d'immigrant										
Immigrant [†]	F	F	F	F	244	43	355	62	477	84
Non-immigrant	598	27	334	15	1 977	90 [*]	2 909	133 [*]	2 502	114 [*]
Minorités visibles										
Membre d'une minorité visible [†]	F	F	F	F	189 ^E	51 ^E	279 ^E	76 ^E	376	102
Personne n'appartenant pas à une minorité visible	604	25	332	14	2 009	85 [*]	2 945	124 [*]	2 578	109
Orientation sexuelle²										
Hétérosexuel [†]	509	20	262	10	1 779	71	2 550	102	2 483	99
Homosexuel	F	F	F	F	F	F	108 ^E	405 ^{E*}	F	F
Limitation d'activités										
Activités limitées [†]	229	27	173 ^E	20 ^E	832	96	1 234	143	916	106
Aucune limitation	445	24	194	10 [*]	1 384	73 [*]	2 023	107 [*]	2 060	109

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Les données relatives aux personnes qui ont dit être bisexuelles ont été supprimées en raison du manque de fiabilité des estimations.

Note : Exclut les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré ». Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 5
Incidents autodéclarés de victimisation avec violence et vol de biens personnels, selon certaines caractéristiques sociales, 2009

Caractéristiques	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait		Total des incidents violents		Vol de biens personnels	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
Activité principale										
Occupé [†]	383	24	185	12	1 422	89	1 990	125	1 777	111
À la recherche d'un emploi	F	F	F	F	65 ^E	112 ^E	99 ^E	170 ^E	F	F
Étudiant	196 ^E	59 ^{E*}	137 ^E	41 ^{E*}	460	138 [*]	794	238 [*]	673	202 [*]
Travail ménager ²	F	F	F	F	116	52 [*]	169	76 [*]	212	96
Retraité	F	F	F	F	83 ^E	18 ^{E*}	106 ^E	22 ^{E*}	160	34 [*]
Autre ³	F	F	F	F	76	87 ^E	108	125 ^E	93 ^E	108 ^E
Nombre d'activités en soirée par mois										
Moins de 10 activités [†]	F	F	F	F	256	38	328	48	372	55
10 à 19 activités	120 ^E	19 ^{E*}	54 ^E	9 ^{E*}	333	52 [*]	507	80 [*]	554	87 [*]
20 à 29 activités	158 ^E	29 ^{E*}	87 ^E	16 ^{E*}	435	79 [*]	680	124 [*]	691	126 [*]
30 activités et plus	345	40 [*]	198 ^E	23 ^{E*}	1 179	138 [*]	1 722	202 [*]	1 308	153 [*]
Prise d'au moins 5 consommations d'alcool lors de la même occasion au cours du mois précédent										
Aucune [†]	392	19	162	8	1 269	63	1 824	90	1 801	89
1 à 4 fois	210	34 [*]	149 ^E	24 ^{E*}	720	117 [*]	1 079	176 [*]	962	157 [*]
Plus de 4 fois	F	F	F	F	215	177 [*]	343 ^E	283 [*]	205	169 [*]
Usage de drogues										
Ne consomme jamais [†]	472	20	181	8	1 474	61	2 127	89	2 344	98
Aucun usage au cours du mois précédent	49 ^E	28 ^E	F	F	180	103 [*]	245	140 [*]	242	138 [*]
Au moins une fois au cours du mois précédent (mais pas tous les jours)	135 ^E	96 ^{E*}	116 ^E	83 ^{E*}	407	290 [*]	658	469 [*]	284	202 [*]
Tous les jours	F	F	F	F	139 ^E	491 ^{E*}	200 ^E	709 ^{E*}	101	358 ^{E*}

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Comprend la garde des enfants et les congés de maternité et de paternité.

3. Comprend la maladie de longue durée et le bénévolat.

Note : Exclut les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré ». Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 6

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon le type d'infraction, 1999, 2004 et 2009

Année	Agression sexuelle		Vol qualifié		Voies de fait	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
1999	502	21	228	9*	1 961	81
2004	546	21	274	11	1 931	75
2009 [†]	677	24	368	13	2 222	80

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 7

Incidents autodéclarés de victimisation avec violence, selon le type d'infraction et les caractéristiques de l'auteur présumé, 2009

Caractéristiques de l'auteur présumé	Agression sexuelle ¹		Vol qualifié		Voies de fait ¹		Total des incidents de victimisation avec violence ¹	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Nombre d'auteurs présumés								
Un	586	92	122	61	642	71	1 350	78
Deux	F	F	F	F	100 ^E	11 ^E	162	9
Trois et plus	F	F	F	F	161	18	227	13
Sexe								
Masculin	510	87	113	94	559	88	1 182	88
Féminin	75 ^E	13 ^E	F	F	80	12 ^E	162	12
Groupe d'âge²								
12 à 17 ans	F	F	F	F	89 ^E	15 ^E	169	13
18 à 24 ans	144	26 ^E	F	F	157	26	327	26
25 à 34 ans	131	24 ^E	F	F	143	23	303	24
35 à 44 ans	99	18 ^E	F	F	138	23	267	21
45 ans et plus	117	21	F	F	82	14 ^E	216	17
Lien entre l'auteur présumé et la victime								
Membre de la famille	F	F	F	F	104 ^E	12 ^E	169	10 ^E
Ami, connaissance ou voisin	324	51	58 ^E	29 ^E	278	31	660	38
Étranger	233	37	110 ^E	55	459	51	802	46
Autre	F	F	F	F	57	6	98	6 ^E
Lieu de l'incident								
Résidence de la victime	65	11 ^E	123	34	350	21	538	20
Autre résidence privée	121	20 ^E	F	F	194	12	334	13
Établissement commercial	337	54	F	F	637	39	1 037	39
Rue ou autre espace public	82	13 ^E	150 ^E	41	439	27	671	25
Présence d'une arme								
Oui	F	F	152	46	521	33	693	27
Non	613	97	181	54	1 060	67	1 855	73
Incident ayant causé des blessures								
Oui	F	F	75	20	358	22	474	18
Non	621	94	293	80	1 303	78	2 217	82

1. Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

2. Exclut les incidents pour lesquels le répondant a déclaré que l'auteur présumé était âgé de moins de 12 ans.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré ». Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 8
Incidents autodéclarés de victimisation des ménages, selon certaines caractéristiques sociales, démographiques et économiques, 2009

Caractéristiques	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage		Vandalisme		Tous les incidents de victimisation des ménages	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
Habite le logement depuis...										
Moins de 6 mois [†]	53 ^E	86 ^E	30 ^E	49 ^E	64	104	57 ^E	93 ^E	202	332
6 mois à moins d'un an	54 ^E	75 ^E	39 ^E	55 ^E	78	108	54	75	225	312
1 an à moins de 3 ans	105	46 [*]	77	34	189	83	159	70	530	233 [*]
3 ans à moins de 5 ans	92	55	56	33	167	99	131	78	446	264
5 ans à moins de 10 ans	111	43 [*]	103	40	258	100	226	88	698	270
10 ans et plus	204	38 [*]	148	27	349	64 [*]	363	67	1 063	195 [*]
Emplacement										
Région métropolitaine de recensement [†]	431	48	311	34	759	84	706	78	2 207	244
Autre région	199	45	142	32	350	80	287	65 [*]	978	223
Type de logement										
Maison individuelle non attenante [†]	386	46	302	36	724	86	669	79	2 081	246
Maison jumelée, en rangée ou duplex	77	40	73	38	200	105	151	79	501	262
Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	99	59	48	28	115	68 [*]	114	67	377	222
Appartement dans un immeuble de cinq étages et plus	47 ^E	49 ^E	F	F	35 ^E	36 ^{E*}	39 ^E	41 ^{E*}	140	146 [*]
Revenu du ménage										
Moins de 20 000 \$ [†]	69	65	24 ^E	23 ^E	54	51	62	59	210	197
20 000 \$ à 39 999 \$	79	40 [*]	48	25	142	72	100	51	370	187
40 000 \$ à 59 999 \$	88	44	80	40 [*]	163	82 [*]	136	68	468	234
60 000 \$ à 99 999 \$	161	55	105	36 [*]	290	100 [*]	241	83 [*]	798	275 [*]
100 000 \$ et plus	127	43 [*]	117	40 [*]	288	99 [*]	298	102 [*]	830	284 [*]

Tableau 8 (suite)

Caractéristiques	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage		Vandalisme		Tous les incidents de victimisation des ménages	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
Taille du ménage										
1 personne [†]	132	41	62	20	186	58	166	52	547	172
2 personnes	221	46	151	32*	336	71	292	61	999	210*
3 personnes et plus	278	51	239	44*	587	107*	534	98*	1 638	300*
Type de famille										
Personnes seules ^{2,†}	174	46	86	23	231	62	212	57	704	188
Couple	152	39	117	30	254	65	229	58	751	192
Famille intacte ³	177	44	158	40*	390	98*	333	84*	1 058	265*
Famille monoparentale	90	73*	59	48*	154	126*	151	123*	455	371*
Famille recomposée ⁴	37 ^E	71 ^E	32 ^E	61 ^{E*}	80	153*	66	127*	215	411*
Propriété de la résidence										
Propriétaire-occupant [†]	420	42	352	35	851	85	756	76	2 379	238
Locataire	199	60*	100	30	254	76	235	71	787	237

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

2. « Personnes seules » désigne un ménage dont les membres ne sont pas des conjoints et où il n'y a pas d'enfants. Un ménage peut comprendre des personnes non apparentées (p. ex. des colocataires). C'est la raison pour laquelle les chiffres concernant les personnes dont le type de famille est « personnes seules » ne correspondent pas aux chiffres concernant les personnes dont la taille du ménage est « une personne ».

3. Le terme « famille intacte » désigne une famille dans laquelle tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques ou adoptifs des deux membres du couple.

4. Une famille recomposée compte soit des enfants d'union(s) antérieure(s) aux deux conjoints, soit un (des) enfant(s) de l'union actuelle et un (des) enfant(s) d'union(s) antérieure(s).

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 9

Incidents autodéclarés de victimisation des ménages, selon le type d'infraction, 1999, 2004 et 2009

Année	Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces		Vol de biens du ménage		Vandalisme	
	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹	nombre (en milliers)	taux ¹
1999	587	48	501	41*	760	62*	808	66*
2004	505	39*	571	44*	1 136	88	993	77
2009 [†]	630	47	453	34	1 109	83	992	74

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure.**Source** Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 10

Incidents autodéclarés de victimisation qui ont été signalés à la police, 1999, 2004 et 2009

Type d'infraction	1999		2004		2009 [†]	
	nombre (en milliers)	pour- centage	nombre (en milliers)	pour- centage	nombre (en milliers)	pour- centage
Total des incidents de victimisation¹	2 417	37*	2 613	34*	2 770	31
Incidents de victimisation avec violence¹						
Agression sexuelle	F	F	42 ^E	8 ^E	F	F
Vol qualifié	105	46	127	46	158	43
Voies de fait	460	37	519	39	572	34
Total	603	31	687	33	777	29
Incidents de victimisation des ménages						
Introduction par effraction	365	62*	275	54	337	54
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	303	60*	281	49	227	50
Vol de biens du ménage	240	32*	330	29*	250	23
Vandalisme	273	34	303	31*	346	35
Total	1 181	44*	1 188	37	1 160	36
Vol de biens personnels	633	35*	738	31	833	28

† catégorie de référence

* différence significative ($p < 0,05$) par rapport à la catégorie de référence

1. Exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Note : Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total mais ne sont pas indiquées.**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004, et 2009.

Tableau 11
Autodéclaration des sentiments de sécurité par rapport à la criminalité, 2004 et 2009

	2004		2009	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Sécurité personnelle¹				
Très satisfait	11 464	44	13 162	48
Quelque peu satisfait	12 888	50	12 477	45
Quelque peu insatisfait	1 028	4	1 370	5
Très insatisfait	280	1	358	1
Marcher seul après la tombée de la nuit²				
En sécurité	17 694	90	19 351	90
Insécurité	2 024	10	2 057	10
Seul à la maison en soirée ou pendant la nuit³				
Pas inquiet	20 596	80	22 823	83
Quelque peu inquiet	4 665	18	4 265	16
Très inquiet	431	2	337	1
Utilisation des transports en commun seul après la tombée de la nuit²				
Pas inquiet	3 697	57	3 658	58
Quelque peu inquiet	2 434	38	2 356	38
Très inquiet	300	5	209	3

1. La réponse « Aucune opinion » a été exclue de l'analyse.

2. Fondé sur les réponses des personnes qui s'adonnent à ces activités.

3. Fondé sur les réponses des personnes qui sont seules à la maison en soirée ou pendant la nuit.

Note : En raison de l'arrondissement, il se peut que la somme des pourcentages ne corresponde pas à 100. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, lesquelles seront publiées à une date ultérieure. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total mais ne sont pas indiquées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004 et 2009.

Références

DAUVERGNE, Mia. 2010. « [Les vols qualifiés déclarés par la police au Canada, 2008](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010001/article/11115-fra.htm) », *Juristat*, vol. 30, n° 1, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010001/article/11115-fra.htm> (site consulté le 10 septembre 2010).

DAUVERGNE, Mia, et John TURNER. 2010. « [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2009](http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11292-fra.htm) », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11292-fra.htm> (site consulté le 10 septembre 2010).

STATISTIQUE CANADA, 2006. Recensement de la population, produit n° 97-552-XCB2006007 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Méthodes

En 2009, Statistique Canada a réalisé le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) pour la cinquième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999 et 2004. L'enquête vise à fournir des estimations des expériences personnelles qu'ont les Canadiens de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à examiner les taux de déclaration à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte de la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Échantillonnage

La population cible comprenait toutes les personnes de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces canadiennes, à l'exclusion des personnes vivant en établissement à temps plein. L'enquête a également été menée dans les trois territoires canadiens en utilisant un différent plan d'échantillonnage, les résultats pour ces régions étant prévus pour diffusion en 2011 dans un rapport séparé. On a choisi les ménages au moyen d'une méthode d'échantillonnage appelée « composition aléatoire ». On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone et ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire. Ces deux groupes ensemble représentaient environ 9 % de la population cible (Enquête sur le service téléphonique résidentiel, décembre 2008). Pour l'ESG de 2004 (cycle 18), cette proportion était de 4 %. Ainsi, la couverture pour 2009 (cycle 23) et 2004 (cycle 18) s'élevait à 91 % et 96 % respectivement.

Une fois qu'un ménage était choisi, une personne de 15 ans ou plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. En 2009, l'échantillon comptait environ 19 500 ménages, un nombre un peu moins élevé qu'en 2004 (24 000).

Collecte de données

La collecte de données s'est déroulée de février à novembre 2009 inclusivement. L'échantillon était réparti également sur les 10 mois afin que l'information représente les variations saisonnières. On s'est servi d'un questionnaire standard et on a recueilli les réponses dans le cadre d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur. L'interview durait généralement 45 minutes.

Taux de réponse

Sur les 31 510 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon du cycle 23 de l'ESG, 19 422 ont fourni des réponses exploitables, ce qui donne un taux de réponse de 61,6 %, en baisse par rapport à 2004 (74,5 %). Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. On a pondéré les chiffres des répondants de l'échantillon afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement. Chaque personne qui a participé à l'ESG de 2009 représentait environ 1 400 personnes de 15 ans et plus dans la population canadienne.

Limites des données

Comme c'est le cas de toutes les enquêtes-ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et, par conséquent, ils sont sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. Dans le présent *Juristat*, on emploie le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Dans ces cas, on utilise le symbole « F » au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le CV d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, il faut se servir de cette dernière avec prudence et on utilise le symbole « E » avec l'estimation. Lorsque la statistique descriptive et l'analyse par recoupement ont été utilisées, l'intervalle de confiance de 95 % a permis de déterminer si les différences étaient statistiquement significatives.

Dans le cas du plan d'échantillonnage et de la taille de l'échantillon de l'ESG de 2009, on s'attend à ce qu'une estimation d'une proportion donnée de la population totale, exprimée en pourcentage, se situe à 0,95 point de pourcentage de la proportion réelle 19 fois sur 20.

Notes

1. Toutes les données ont fait l'objet d'un test de signification statistique. À moins d'indication contraire, les différences entre les estimations sont statistiquement significatives à $p < 0,05$. Voir la section des méthodes pour obtenir plus de détails sur l'erreur d'échantillonnage et la signification statistique.
2. L'analyse des données sur la victimisation avec violence comprend des incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints, alors que l'analyse des caractéristiques propres aux incidents et aux auteurs exclut ces types d'incidents.
3. Les différences des taux entre 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.
4. Une RMR est composée d'une ou plusieurs municipalités avoisinantes situées autour d'un noyau central. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont 50 000 ou plus vivent dans le noyau central. Pour faire partie de la RMR, les autres municipalités adjacentes doivent présenter un degré élevé d'intégration avec le noyau central, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.
5. Les caractéristiques sociales, démographiques et économiques des incidents de victimisation avec violence et de victimisation des ménages ont été examinées séparément. Les résultats ne tiennent pas compte des interactions possibles entre ces caractéristiques.
6. La question ayant servi à identifier les Autochtones dans l'enquête de 2009 sur la victimisation est différente de celle qui a été utilisée dans les cycles de 1999 et 2004. Par conséquent, les résultats de 2009 pour la population autochtone ne devraient pas être comparés directement avec ceux des cycles précédents sur la victimisation.

Les ménages dans les 10 provinces ont été sélectionnés pour l'ESG au moyen d'une méthode d'échantillonnage appelée « composition aléatoire » et les répondants ont été interviewés par téléphone. Il est à noter que la proportion de ménages ayant un téléphone fixe pourrait être relativement basse dans certaines réserves et certains établissements indiens.

7. En 2009, les données concernant les auteurs, les blessures corporelles et la présence d'une arme étaient fondées sur 69 % des incidents violents.
8. Les différences des taux entre 1999, 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.
9. Les différences des taux entre 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.
10. Les différences des taux entre 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.
11. Exclut les médicaments prescrits par un médecin et les médicaments en vente libre.
12. Les différences des taux entre 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.
13. Les différences des taux entre 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.
14. Les différences des taux entre 2004 et 2009 ne sont pas statistiquement significatives.